

**COMPTE-RENDU** 

**DU CONSEIL MUNICIPAL** 

**DU 12 NOVEMBRE 2021** 

Nombre de conseillers : 15

<u>Présents</u>: Isabelle SOIRAT, Benoît GENAY, Fabien GILLES, Nicolas CONTENT, Christian TRESTARD, Ghislaine ROGER, Benoît CHARTÉ, Fabienne FOURICQUET, Karine LORANT, Anne STORELLI, Jack MENAGE, Marina HARDOUIN, Jean-Marc FOURICQUET

Absents avec procuration: Manon CASTEUBLE (procuration à Mme Isabelle SOIRAT),

Leslie GROISIL (procuration à Mme Fabienne FOURICQUET).

Secrétaire de séance : Benoît CHARTÉ

Le procès-verbal de la séance du 1er octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

#### **DELIBERATIONS**

## Recensement de la population 2022 - Création d'emplois d'agents recenseurs et rémunération

Suite à la crise sanitaire, le recensement de la population prévu initialement en 2021 a été reporté et se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022.

Création à l'unanimité de 2 postes d'agents recenseurs pour la période avec dotation de l'Etat de 1 322.00 €.

La rémunération des agents recenseurs est définie ci-dessous :

Feuille de logement complété	0.65 €
Bulletin individuel complété papier	1.20 €
Bulletin individuel complété par internet	1.40 €
Séance de formation	25.00 €

## Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

La création à l'unanimité à compter du 15/11/2021 d'un emploi non-permanent à l'école pendant les périodes scolaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à raison de 6 heures/semaine.

## Taille et autorisation d'abattage d'arbres - Place de l'Eglise

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à la coupe des deux arbres près du monument aux Morts afin de le mettre en valeur, d'élaguer et couper les arbres morts au centre de la place et d'élaguer et remplacer si besoin les arbres malades du pourtour de la place.

## Projet de sécurisation de la traverse d'agglomération et du centre bourg

Suite à l'étude de l'ATD 41 (Agence Technique Départementale) et sur proposition de la commission bâtiment/voirie, le Conseil Municipal décide (14 voix pour et 1 contre) de valider les propositions de la commission et d'autoriser Madame la Maire à faire les demandes de subventions qui permettraient de financer en partie les travaux :

- Entrée d'agglomération et carrefour entre la RD 171 (rue de Blois) et l'Avenue de Pezay (aménagement paysagé)
- > RD 171 (rue de Blois) entre les carrefours avec le chemin de la Fagotière et la rue des Ecoles (plateau pour sécurisation des piétons)
- Rue des Ecoles (aménagement d'une écluse afin de mettre en sécurité le déplacement des enfants en intégrant un abribus) et suppression du STOP rue des Ecoles
- Rue de la Mairie / Place du Foyer rural (aménagement du carrefour pour réduire la vitesse et améliorer la sécurité des piétons)
- Chemin de la Fagotière (création d'une zone de rencontre)

Coût estimatif des travaux : 248 000 € HT (Etudes et suivi de chantier + dépenses imprévues incluses).

Le projet ne sera démarré que si les subventions obtenues sont suffisantes.

Des subventions demandées auprès de l'Etat (DETR 2022) et du Département (DSR 2022 et Amendes de Police et FCTVA).

Madame la Maire est également autorisée à signer les documents relatifs à l'AMO (Assistance à Maitrise d'Ouvrage - SATIVIA), diagnostic d'amiante et relevés topographiques.

# <u>Demande de subvention des panneaux de signalisation Villemalard au titre des Amendes de Police</u> (Conseil départemental 41)

Dans le but de renforcer la sécurité de la traversée de Villemalard, de nouveaux panneaux de signalisation vont être installés pour un montant de 6 268.25 € HT (réduction de la vitesse à 30 km/h, et interdiction de transports de marchandises à 3.5 T et non plus 11 T). Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame la maire à solliciter une subvention au titre des Amendes de Police.

## Demande de subvention au titre de la DADD 2022

Suite à la proposition de la Commission Urbanisme/Aménagement relative à des travaux de végétalisation de différents sites de la Commune (l'aménagement du territoire) le Conseil Municipal approuve le plan de végétalisation présenté et autorise à l'unanimité Madame la Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

## DIA- 13 rue des Grands Clos - Parcelle C 543

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas préempter l'immeuble cadastré, parcelle C 543.

#### Budget primitif 2021 - Décision Modificative n°6

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote la décision modificative ci-dessous présentée :

SECTION D'INVESTISSEMENT  DEPENSES			
169	2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	- 6 043.85 €
169	2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	- 6 054.00 €
180	2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	+ 6 043.85 €
186	2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	+ 6 054.00 €

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **Point Commission Communication**

Suite à la présentation des propositions de la commission communication dont il est responsable par M. Jean-Marc FOURICQUET, le Conseil Municipal approuve la parution du « Point » une fois par an en début d'année et la parution du « Fil de Marolles » format A4 ou A3, une fois par trimestre ou plus si nécessaire.

#### Point Animation de la commune

M. Christian TRESTARD, Maire-Adjoint rappelle que :

- Le goûter des plus de 65 ans avec animation musicale aura lieu le 19 novembre prochain à 14h00 : 40 inscrits à ce jour
- Les sapins seront livrés les 5 et 6 décembre et installés dans la commune (traditionnellement décorés par les habitants)
- La 1ère course des Pères Noël aura lieu le 18 décembre prochain (organisation ASM).

## Point sur la Réserve Grand Pierre et Vitain

M. Jack MENAGE, conseiller municipal et membre du CDPNE, retrace l'historique de la réserve naturelle créée par décret du 1<sup>er</sup> Ministre en 1979. Ce classement induit des contraintes importantes pour la préservation d'espèces rares (ex : lichen unique en Europe) et a pour effet d'en limiter l'accès au grand public et d'interdire d'en faire la promotion afin d'en limiter la fréquentation.

## Point AGGLOPOLYS par Madame la Maire

- Emploi des jeunes, 2 organismes leurs sont dédiés localement : Mission Locale et L'E2C ('Ecole de la 2ème Chance)
- Extension de Consignes de Tri : Une nouvelle obligation réglementaire entrera en vigueur le 1er janvier 2023, une nouvelle organisation de la collecte des déchets est à l'étude.
- Ecologie Industrielle et territoriaux (EIT) initiée sur le territoire : valorisation des déchets industriels en contribuant à l'amélioration de la compétitivité des entreprises en les impliquant dans la transition énergétique, le défi climatique et le déploiement de l'économie circulaire.
- Le PLUI HD (plan local d'urbanisme habitat déplacement) arrive à sa fin : démarré sur délibération des maires le *3 décembre 2015*, un de ses enjeux majeurs est la préservation des espaces agricoles.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au vendredi 10 décembre 2021 à 19h30.

La séance est levée à 00 h 04

Isabelle SOIRAT Maire